

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient dans un contexte lourd pour l'ensemble des salariés. Les attaques liées à la loi travail, la poursuite d'une politique de réduction des dépenses publiques qu'à la CGT nous qualifions simplement d'austérité, un climat politique nauséabond qui dresse les citoyens entre eux, une criminalisation de l'action syndicale qui ne se cache plus et des annonces plus ou moins délirantes sur l'avenir de la fonction publique font régulièrement la une des médias.

Cette rentrée s'inscrit également dans la poursuite d'un mouvement social de grande ampleur qui dure depuis plusieurs mois. Malgré la promulgation de cette loi travail, plusieurs secteurs d'activité sont toujours dans la lutte et le 15 septembre dernier plusieurs centaines de milliers de citoyens étaient encore dans la rue. Si certains croient voir dans la promulgation de cette loi, un échec de la mobilisation, l'utilisation systématique du 49-3 et le retard de publication des décrets d'application démontrent clairement le contraire. Oui, de façon directe ou indirecte, nos collègues, partie prenante de l'opinion publique, ont participé à l'interpellation du gouvernement et du patronat porteurs ensemble de ce projet de loi.

Enfin, le front unitaire, contre cette loi et le projet de société qu'elle veut imposer, est toujours aussi déterminé. Malgré les desiderata de notre gouvernement, l'unité syndicale ne s'est pas disloquée alors qu'elle a été attaquée, souvent à travers la CGT.

Alors que nos camarades d'Air France étaient convoqués au tribunal de Bobigny, le 27 septembre dernier, plusieurs rassemblements se sont tenus en France, dont Toulouse. Face à la justice de classes, un seul mot d'ordre : « pas de conquêtes sociales, sans libertés syndicales ».

Le gouvernement se félicite d'une maîtrise de la dépense publique. Or cette maîtrise cache une baisse des dépenses utiles (investissements, services publics) afin de financer, par dizaines de milliards, la gabegie des crédits d'impôts aux entreprises sans contrepartie et surtout sans effet : le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui devait faire baisser le chômage et le crédit d'impôt recherche (CIR) qui devait faire de notre pays un champion de la recherche et du développement.

Ces cadeaux seront bientôt transformés en baisse pérenne d'impôt sur les sociétés et mettrons toujours plus en péril les finances publiques.

Alors que notre ministère doit assumer des missions cruciales de lutte contre les trafics, de préservation de l'environnement, de protection des consommateurs, de lutte contre la fraude fiscale..., le projet de loi de finances affiche comme objectif la suppression de 1540 emplois supplémentaires au ministère des finances !!!

Dans la situation économique et sociale actuelle, ces orientations politiques sont totalement irresponsables.

Ne parlons même pas de la retenue à la source à laquelle nous nous opposons qui, en plus d'être une usine à gaz fiscale, démantèlera complètement notre

administration.

Vous le savez, nous ne partageons pas votre vision de la proximité et pas plus l'utilisation que vous faites régulièrement du mot professionnalisme. Non, les agents des finances publiques ne sont pas des amateurs lorsqu'ils travaillent aujourd'hui dans les conditions matérielles que vous leur donnez. Le professionnalisme, c'est bien faire face à toutes les interrogations qu'ils vivent aujourd'hui au quotidien, ce n'est pas de les regrouper en de multiples pôles divers et variés.

Le professionnalisme des agents de la DGFIP, c'est bien de travailler tous les ans en essayant de remplir du mieux possible leur mission de service public alors même que tous les ans de nouveaux collègues ne sont pas remplacés.

C'est donc dans ce contexte que vivent les agents de la DGFIP... et le moins qu'on puisse dire c'est que dans l'exercice de leurs missions, ils ne trouveront pas les conditions de travail qui leur permettront d'être simplement sereins.

Nous reviendrons évidemment sur chaque point de l'ordre du jour... mais il apparaît une constante dans l'ensemble de ce qui nous est proposé autour de regroupement de services, de régionalisation, de pôle supra... Constante qui, pour la CGT, nous emmène droit dans le mur...

Mais malgré tout, c'est bien le menu que vous nous proposez.

Sauf que vous le savez, pour la CGT, ce n'est pas de ce pain là que nous voulons.

Comme à notre habitude, nous reviendrons sur certains points figurant dans les procès-verbaux que vous allez soumettre au vote.

Notons qu'aujourd'hui nous allons voter le compte rendu d'un CTL qui s'est déroulé il y a de cela quasiment un an ! Vous faites de l'application du règlement intérieur du CTL une utilisation accommodante...

Sur la question de la fusion des SIE :

Depuis plusieurs années maintenant, les SIE sont sous le coup de restructurations incessantes qui minent les missions et les conditions de travail des agents.

Ces personnels ont beaucoup donné et malgré leur professionnalisme, vos fiches ne permettent pas de pointer la déqualification qui en est née.

Ainsi, le choix politique a été fait de couper la gestion du contrôle. Au sein des SIE, la gestion de masse a pris le pas sur une approche globalisée des dossiers.

Ce traitement avait l'avantage d'être motivant et formateur pour tout agent qui pouvait y voir un résultat tangible de son travail. Aujourd'hui, le tronçonnage des dossiers en terme de gestion des différents impôts, recouvrement... pose un double problème :

- un problème organisationnel car les défaillances sont retrouvées souvent pour plusieurs impôts pour un même contribuable, ce qui ne constitue en rien un gain en terme de masse de travail ni d'efficacité ;

- un problème d'approche globale et de technicité des dossiers. Elles sont à présent perdues et incomprises du contribuable tout comme des agents qui ne connaissent plus le sens profond de la finalité de leur travail. En effet, on finirait par oublier que cette dernière repose sur l'équité fiscale et la détection de la fraude. Cette mission est évincée au profit d'un traitement de masse (listes...) qui est lui-même tronçonné.

La question centrale n'est-elle pas l'amélioration des missions ?

Ne nous est-il pas caché, au contraire, une disparition des missions qui génère une fraude rampante qui s'installe inexorablement ?

Force est de constater que ces réorganisations aboutissent à une forme nouvelle de taylorisation du travail qui date d'un autre âge (1911). Les fiches que vous nous proposez occultent résolument cet aspect de tout le travail fourni en SIE.

C'est bien dommage. Il convient pourtant de pointer toutes les questions sur lesquelles des progrès ne sont pas observés et même des régressions notées.

Ainsi, la problématique de l'accueil n'est pas abordée en tant que telle. Aujourd'hui, l'administration développe et généralise l'accueil sur rendez-vous. Or, la réalité de la vie d'entreprise, avec ses aléas non planifiables, impose souvent de venir au SIE seulement de manière fluctuante.

De même, la problématique de la formation est posée. Elle est opérée au profit de l'informatique et au détriment de la matière fiscale censée être au centre de tout service de fiscalité.

Un autre sujet passé sous silence se mesure aux appels téléphoniques. En fin d'année, les services se sont transformés en véritable « Hotline ». Quoi que l'on puisse en dire, cet état de fait perdure bien au-delà de la mise en place des espaces abonnés censés désengorger les services.

Dans le même ordre d'idée, on observe parfois jusqu'à un « choc de complexification ». Il s'observe à tous les niveaux.

La problématique issue de la décision du gouvernement de mettre en place le prélèvement à la source n'apparaît jamais dans vos fiches. Des questions importantes sont néanmoins posées en termes de masse de travail.

Qui effectuera le recouvrement et suivant quelles modalités y compris informatiques ?

En tout état de cause, la CGT tient à rappeler que son attachement se tournera toujours vers l'exercice des missions, le maintien nécessaire des emplois et le bien-être des agents.

Sur votre complément d'information sur les autres opérations de restructurations

Je ne sais pas jusqu'où vous poussez le sarcasme lorsque vous dites : « le TRF (transfert – restructuration – fusion) équivaut à une opération de type « couper-coller ». » ?

C'est consternant et symptomatique du mépris avec lequel vous traitez les personnes qui travaillent...

Nous tenons à vous rappeler ici notre opposition aux restructurations liées à l'ASR 2017, quelles qu'elles soient. Vous pensez sûrement que c'est là une position dogmatique, il n'en est rien. Avez-vous déjà été à la rencontre des populations sur les marchés ? Avez-vous perçu ce sentiment d'abandon quand un service public se meurt, ferme ?

Quand la République abandonne ses territoires, quand elle rompt la continuité du service public, et en particulier sa proximité, elle alimente le terreau de l'extrême droite. Certains s'amuse à agiter ce chiffon noir pour pousser au vote utile quand vous, en tant que direction locale, mettez tout en œuvre pour un nouveau 21 avril !

Sur le point budgétaire

Au-delà de la communication du tableau proprement dit, il aurait été de bon aloi de nous transmettre une note synthétique sur votre analyse de la consommation des crédits budgétaires au 31 août 2016.

Nous aurons tout à l'heure quelques interrogations et précisions à vous formuler.

Sur l'organisation de la mission « Politique immobilière de l'Etat »

Si on s'en tient à la seule sémantique, la création de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) porte en elle-même de lourdes menaces sur l'ensemble des missions domaniales : le terme de Domaine disparaît de l'intitulé qui aurait pu être « Direction du Domaine et de la Politique immobilière de l'Etat » (DDIE) .

La DG a sauté sur l'opportunité de la création de la DIE pour restructurer au pas de charge l'ensemble des services locaux du Domaine (évaluation et gestion) dans un schéma de resserrement géographique et d'abandon de mission. Si notre département gardera un service local du domaine (SLD), un pôle de gestion domaniale (PGD) et un pôle d'évaluation domaniale (PED), ce sera, d'une part, dans le cadre de suppressions de postes d'évaluateurs des DDFiP Ariège, Hautes-Pyrénées et Gers, et d'autre part, malgré les demandes répétées par la CGT (encore au GT Domaine du 28 septembre), sans aucune connaissance des charges de travail actuelles et à venir pour tous ces services !

Dans le même temps, comme annoncé dans la circulaire France Domaine du mois d'août dernier, vous faites le choix de mettre à bas les règles de gestion de la DGFIP... C'est bien le profilage qui est l'alpha et l'oméga de ce que vous décidez... Cela ne peut nous convaincre... D'autant moins que l'on sent derrière tout cela une difficulté que nous pointons depuis le début de la fusion, celle de ne pas avoir les moyens de ses ambitions concernant la formation professionnelle. Pourquoi profiler si la formation initiale ou continue est dotée des moyens nécessaires ?

La DG avait indiqué ses lignes directrices. Aujourd'hui vous les mettez en œuvre tout azimut.

Malheureusement, avant de conclure, nous devons revenir une fois de plus sur le dialogue dit social. Nous dénonçons la manière dont vous avez traité la question de

la compensation du temps de trajet. La CGT est fière de porter ce sujet depuis plusieurs années. Nous pensions sincèrement avoir des avancés cette année. Même si elles sont indéniables pour les formations hors du département, le compte est loin d'y être pour les formations infra-départementales. Sans développer sur votre approche quelque peu légère du code du travail, il est inadmissible que vous sortiez de façon autoritaire une note de service en laissant croire à un consentement des organisations syndicales.

Nous vous demandons de revoir votre copie.

Pour conclure, nous finirons par une citation qui, selon nous, s'applique parfaitement à la DGFIP. Georges Seguy, homme politique, résistant et syndicaliste français, qui nous a quitté cet été, a répondu en 1975 à Jacques Chirac qui affirmait à propos de la crise, qu'on apercevait « la sortie du tunnel » : « s'il voit le bout du tunnel, c'est qu'il marche à reculons et qu'il confond l'entrée avec la sortie. ».